



Appel à propositions : Acteurs non étatiques et autorités locales dans le développement

Actions en Inde

Date limite de soumission de la note succincte :

15/01/2013

EuropeAid/133516/L/ACT/IN

Dans le cadre de cet appel, seuls les acteurs non étatiques peuvent être demandeurs, les collectivités locales sont éligibles en tant que partenaires.

L'objectif général du présent appel à propositions est d'accroître et améliorer l'accès, la délivrance et la qualité des services publics visant à réduire la pauvreté et l'exclusion sociale.

L'objectif spécifique de l'appel est d'aider les collectivités locales et les fournisseurs de services à accroître et améliorer l'accès des populations à l'information, dans les districts isolés et jusqu'au niveau des villages, sur les initiatives et projets publics ; à travers la planification, la budgétisation, la mise en œuvre, le contrôle et l'évaluation continue des projets.

Les projets mis en œuvre doivent :

- Revêtir une approche multi-sectorielle et multi-acteurs ;
- Être menés en collaboration avec les acteurs locaux et les autorités locales ;
- Inclure les populations les plus vulnérables et marginalisées ;
- Lutter contre les discriminations liées au genre.

Les actions doivent être orientées pour :

- Accroître et assurer l'accès aux services publics ;
- Accroître et assurer la qualité de la délivrance de ces services ;
- Améliorer la transparence de l'information ;
- Démontrer que l'accroissement de la qualité des services publics améliore la vie des populations, en particulier celle des femmes.

Caractéristiques de l'appel

Zone géographique : les actions doivent être mises en œuvre en Inde (voir la liste des districts éligibles en annexe K)

Demandeurs et partenaires : Seuls les acteurs non étatiques indiens ou d'un pays de l'UE peuvent être demandeurs. Les collectivités locales et associations de collectivités locales françaises et indiennes peuvent être partenaires.

Durée de l'action : 48 à 60 mois

Enveloppe financière totale disponible : 10 000 000 EUR

Montant minimal de la subvention UE : 300 000 EUR

Montant maximal de la subvention UE : 1 000 000 EUR

Pourcentage du cofinancement:

La subvention s'élèvera au maximum à 90 % du total estimé des coûts éligibles de l'action

Pour une information complète, nous vous invitons vivement à lire [les lignes directrices et les annexes](#) de cet appel à propositions. Cités Unies France reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.